

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2026 (ordinaire)

L'an deux-mil-vingt-six le jeudi vingt-huit mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRÉ, Maire

Présents : Mesdames Bernadette BAILLON, Caroline CARMET, Gwendoline GARNIER, Nathalie GODREAU, Nathalie MEMETEAU, Chrystel RAMBOURE,
Messieurs Daniel BARRÉ, Dany BLONDIO, Pierre CHEVRIER, Mickaël MOINEAUD, Thierry RIGAUDIE, François SOUCHET,

Absents : Fabienne BENEST, Didier MOUNOURY,

Pouvoirs : de Fabienne BENEST à Dany BLONDIO, de Didier MOUNOURY à Daniel BARRÉ,

Secrétaire de séance : Dany BLONDIO,

Date de convocation : 22 mai 2026

Nombre de Conseillers : en exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14

Quorum : 8 personnes présentes (Article L2121-17 du CGCT),

Ordre du jour

- Analyse financière de la commune : présentation
- Subventions aux associations (suite travail commission)
- Fiscalité : modification de la loi de finance 2026, taxe sur les logements vacants
- Délibération obligatoire pour le budget de formation des élus
- Désignation des « garants » dans le cadre de l'affouage communal
- Dispositif jeunes « Argent de poche » : conseil municipal des jeunes ; création d'une commission
- Calendrier des chantiers participatifs
- Sujets suggérés par Mme Ramboure :
 - De nos jardins à notre village
 - Référents associations et commerçants
- Informations :
 - Camp d'été Bêta pi
 - Volley-ball
- Questions diverses
 - Permanences élus salles des fêtes

1. Monsieur le Maire ouvre officiellement la séance du conseil municipal et présente le Procès-Verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal,

Les élus approuvent à l'unanimité.

2. Analyse financière de la commune

Monsieur le Maire présente le document de valorisation des comptes préparé par le trésorier.

3. 2026D_38 Attribution des subventions aux associations

Madame Ramboure s'absente le temps de la discussion relative à l'association "Le Cercle d'Hécate" qu'elle préside.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations préconisées par la commission, après qu'aient été fournis les comptes de l'association :

Association/ Demandeur	Montant demandé	Accordé/ refusé/ repoussé	Montant Accordé
VEILLEES D'AVAILLES	600	Accordé	600
APIEEE	500	Accordé	500
Fonds solidarité logement	150	Accordé	150
Fonds d'aide aux jeunes	100	Accordé	100
D 4 B	140	Repoussé	–
aux grands coeurs	non précisé	Repoussé	–
restau du coeurs	non précisé	refusé	0
Union pour Musique	non précisé	refusé	0
CERCLE HECATE	925	Accordé	925
Gess	non précisé	refusé	0
APE	parvenu après la commission	repoussé	–
Total	2415		2275

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité des membres votant, Madame Ramboure s'étant retirée (8 voix pour, 1 abstention, 4 voix contre) :

⇒ **ACCORDE** aux associations les subventions citées au tableau ci-dessus pour un montant total de 2 275 €

4. 2026D_39 Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts, permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (14 voix pour) :

⇒ **DECIDE** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

5. 2026D_40 Formation des élus : budget et orientations

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant par ailleurs que le droit à la formation en lien avec leur mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont droit à un congé formation de 24 jours au total pour la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus et qui ont la qualité de salarié ;

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant que les pertes de revenu subies par l' élu du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant, (14 voix pour) :

- ⇒ **CONFORTER le budget coté au budget primitif 2026, soit un montant total de 1 000 € imputé au compte 65315,**
- ⇒ **DEFINIT les orientations suivantes :**
 - Budget, prise en main du mandat
 - Cimetière
 - Gestion du personnel
 - Ecole et commune
 - Santé
 - Prise de parole
 - Gestion de l'eau

6. 2026D_41 Modification de la liste des garants de l'affouage en forêt communale

Dans le cadre du régime forestier et conformément à l'aménagement de la forêt communale d'Availles sur Chizé,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant (14 voix pour) :

- ⇒ **Nomme garants :**
 - François SOUCHET
 - Mickaël MOINEAU
 - Dany BLONDIO

7. Dispositif jeunes "Argent de poche", conseil municipal des jeunes

Une commission de travail est constituée pour avancer sur les deux sujets, composée de Pierre et Chrystel.

8. Calendrier des chantiers participatifs

Des chantiers participatifs seront mis en œuvre pour :

- Le lissage du mur du lavoir
- Terminer la fresque de la MAM
- Remettre en état l'ancien secrétariat de mairie

Les élus intéressés se contactent par OVID.

9. 2026D_42 Désignation des représentants de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) (annule et remplace 2026D_25)

La liste initialement proposée étant incomplète, il convient de la modifier comme suit :

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votant,

⇒ **DÉCIDE** de proposer la liste suivante :

Noms	adresse	Ville
François SOUCHET	8 rue des Fontaines – La Fragnée	Chizé
Gwendoline GARNIER	42 rue de l'Hôtel de Ville	Chizé
Nathalie MEMETEAU	5 rue du Pas des Isles – L'Isle	Chizé
Bernadette BAILLON	9 rue de la Grange – Les Ecurolles	Chizé
Thierry RIGAUDIE	2 rue du Perrot – La Fragnée	Chizé
Aline RENAUDIN	9 chemin de Chantemerle	Chizé
Hélène CHAMARRE	1–3 rue des Ponts de la Boutonne	Chizé
Didier CHAMARRE	5 rue du Pas des Isles – L'Isle	Chizé
Edouard CHAMARRE	9 cité de Passelourdain	86280 SAINT BENOIT
Michel GAUFICHON	47 rue de l'Hôtel de Ville	Chizé
Alain BEGUIER	17 rue du Pas des Isles	Chizé
Marie-Laure SOUCHET	8 rue des Fontaines – La Fragnée	Chizé
Martine DUBOIS	37 rue Duguesclin	Chizé
Brigitte BASTARD	56 rue de la Treille	Chizé
Catherine FAURE	6 rue des Ponts de la Boutonne	Chizé
Hélène JAUZELON	29 rue de l'Hôtel de Ville	Chizé
Eric GIRARD	3 chemin de Chantemerle	Chizé
Olivier GODET	16 rue de Vieille Ville	Chizé
Guy LEBOEUF	29 rue Henri Béguier	Chizé
Chantal GAUTIER	8 chemin de la Pisciculture – Availles	Chizé
Lionel MARTIN	10 rue de la Crégnolée	Chizé
Solange MAYE	54 rue de l'Hôtel de Ville	Chizé
Monique GASCHARD	26 rue du Puits Racco	Chizé
Brigitte GUILLOTEAU	29 rue du Ridouet	Chizé

10. Questions diverses.

- ✓ De nos jardins à notre village : Madame Ramboure a l'idée de proposer de fleurir et agrémenter le village par l'apport et l'échange de graines et de boutures, et de fleurir les bacs actuellement vides.
- ✓ Référents associations et commerçants : Madame Ramboure propose de réfléchir sur le sujet, des réunions pourraient être proposées régulièrement aux associations pour réunir leurs programmes et éventuellement travailler à les diffuser.
- ✓ 14 juillet : Madame Garnier présente le programme et le budget prévisionnel pour le repas et l'animation du 14 juillet. Le bulletin de réservation est validé.
- ✓ Les prochains conseils municipaux se tiendront :
 - Le 5 juin pour l'élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales
 - Le 18 juin pour la prochaine session ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22h45

A Chizé, le 2 juin 2026

Le Secrétaire,
Dany BLONDIO

Le Maire,
Daniel BARRÉ

